

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le six du mois d'Avril à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LA MOTTE ST MARTIN, sous la présidence de Mr Franck GONNORD, Maire.

Le Président procède à l'appel.

Présents :

Franck GONNORD Maire, Gérard ROBERT, Christian DUHAUT, SÉBASTIEN COUTURIER, adjoints, PASCALE BOREL-TRESALLET, OLLIVIER CLOT, Sylvie MEILLAND-REY, conseillers municipaux.

Excusé représenté :

ALAIN BOUCHÉ conseiller, représenté par SÉBASTIEN COUTURIER adjoint
Roger MOREL conseiller, représenté par Christian DUHAUT adjoint,
MARION ROBERT conseillère, représenté par Gérard ROBERT adjoint
DELPHINE ACHARD conseillère, représenté par Franck GONNORD Maire

L'assemblée désigne Christian Duhaut pour assurer les fonctions de secrétaire de la séance, assisté de Mme Mélanie Eymery.

1 Taux communaux d'imposition 2016

Contexte :

- le Maire rappelle les taux d'imposition communaux pour l'année 2015 :

	2015
Taux Taxe d'Habitation	7 %
Taux Taxe sur le Foncier bâti	9 %
Taux Foncier sur le Foncier non bâti	45 %

Proposition :

- le Maire propose de ne pas changer les taux communaux pour l'année 2016.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

2 Approbation des comptes 2015

L'adjoint aux finances Christian Duhaut présente les comptes 2015 de la commune, de l'eau et du CCAS. Ces comptes sont résumés par les tableaux ci-dessous :

Comptes 2015 COMMUNE:

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Exercice courant	370 897	439 523
Résultat exercice précédent reporté		36 437
Total fonctionnement	370 897	475 960
Résultat fonctionnement		105 063

Investissement	Dépenses	Recettes
Exercice courant	176 944	97 363
Excédent de fonctionnement 2014		190 000
Résultat exercice précédent reporté		75 148
Total investissement	176 944	362 511
Résultat investissement		185 567

Total du budget	547 841	838 471
Résultat global		290 630

Comptes 2015 EAU:

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Exercice courant	67 595	56 788
Résultat exercice précédent reporté		74 714
Total fonctionnement	67 595	131 502
Résultat fonctionnement		63 907

Investissement	Dépenses	Recettes
Exercice courant	35 082	78 179
Résultat exercice précédent reporté		11 853
Total investissement	35 082	90 032
Résultat investissement		54 950

Total du budget	102 677	221 534
Résultat global		118 857

Comptes 2015 CCAS:

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Exercice courant	1 587	2 000
Résultat exercice précédent reporté		1 724
Total fonctionnement	1 587	3 724
Résultat fonctionnement		2 137

Vote : Après les explications et les éléments de comparaison avec les prévisions budgétaire pour 2015 données, et après avoir constaté la concordance des comptes administratifs de la mairie et des comptes de gestion du comptable du Trésor, l'assemblée (le Maire s'étant retiré de la séance) :

- approuve à l'unanimité les comptes administratifs de la commune
- approuve à l'unanimité les comptes de gestion de la commune
- approuve à l'unanimité les comptes administratifs de l'eau
- approuve à l'unanimité les comptes de gestion de l'eau
- approuve à l'unanimité des membres du CCAS les comptes administratifs du CCAS
- approuve à l'unanimité des membres du CCAS les comptes de gestion du CCAS

3 Affectation du résultat financier 2015

3.1 Résultat financier Communal

Contexte

- Le résultat de fonctionnement global du budget communal 2015 est de 105 062,41 euros
 - Dont un excédent sur l'exercice 2015 de 68 625,72 euros
- Le résultat de fonctionnement est destiné à alimenter les investissements
 - Nous avons en 2015 attribué 190 000 euros aux investissements

Proposition

- Reporter la totalité du résultat au budget de fonctionnement 2016

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

3.2 Résultat financier EAU

Contexte

- Le résultat de fonctionnement global du budget communal 2015 est de 63 907,34 euros
 - Dont un déficit de 10 806,76 euros sur 2015
- Une partie importante du budget de fonctionnement EAU bascule automatiquement aux investissements via les amortissements
 - 37 502 euros en dépense en 2015
 - 18 311 euros en recette en 2015 (amortissement des subventions)
 - Soit un solde en dépense de 19 191 euros

Proposition

- Reporter la totalité du résultat au budget de fonctionnement 2016

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

4 Budgets primitifs 2016

L'adjoint aux finances Christian Duhaut présente les budgets prévisionnels 2016 de la commune, de l'eau et du CCAS. Ces budgets sont résumés par les tableaux ci-dessous :

Budget primitif 2016 COMMUNE:

	Réalisé 2015		Budgétisé 2016	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement				
Résultat exercice précédent reporté		36 436,69		105 062,41
Exercice courant	370 897,34	439 523,06	421 661,00	446 686,00
Résultat exercice courant	,00	68 625,72	,00	25 025,00
Total fonctionnement	370 897,34	475 959,75	421 661,00	551 748,41
Résultat fonctionnement	,00	105 062,41	,00	130 087,41
Investissement				
Affectation du résultat de fonctionnement année précédente (1068)		190 000,00		
Résultat exercice précédent reporté		75 148,25		185 566,62
Exercice courant	176 944,21	97 362,58	152 976,32	75 000,00
Reste à réaliser exercice précédent			32 913,68	
Résultat exercice courant	79 581,63	,00	110 890,00	,00
Total investissement	176 944,21	362 510,83	185 890,00	260 566,62
Résultat investissement	,00	185 566,62	,00	74 676,62
Total du budget	547 841,55	838 470,58	607 551,00	812 315,03
Résultat global	,00	290 629,03	,00	204 764,03

Les catégories de dépenses de fonctionnement pour le budget de la commune :

INTITULE	2015	2016
	réel	budgétisé
Charges générales	140 308	150 850
Charges de personnel	165 914	200 010
Autres charges gestion courante	38 551	44 790
Charges financières	9 114	9 000
Charges exceptionnelles	0	0
Total dépenses	353 886	404 650
Opérations d'ordre entre sections	17 011	17 011
Total général dépenses	370 897	421 661

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

Budget primitif 2016 EAU :

	Réalisé 2015		Budgétisé 2016	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exploitation				
Résultat exercice précédent reporté	0,00	74 714,10	0,00	63 907,34
Exercice courant	67 595,07	56 788,31	70 000,00	58 311,40
Résultat exercice courant	10 806,76	0,00	11 688,60	0,00
Total exploitation (fonctionnement)	67 595,07	131 502,41	70 000,00	122 218,74
Résultat exploitation	0,00	63 907,34	0,00	52 218,74
Investissement				
Résultat exercice précédent reporté	0,00	18 099,47	0,00	61 196,09
Exercice courant	35 082,55	78 179,17	65 000,00	45 000,00
Reste à réalisé exercice précédent			15 000,00	
Résultat exercice courant	0,00	43 096,62	35 000,00	0,00
Total investissement	35 082,55	96 278,64	80 000,00	106 196,09
Résultat investissement	0,00	61 196,09	0,00	26 196,09
Total du budget	102 677,62	227 781,05	150 000,00	228 414,83
Résultat global	0,00	125 103,43	0,00	78 414,83

Budget primitif 2016 CCAS :

CCAS	Réalisé 2015		Budgétisé 2016	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement				
Exercice courant	1 587	2 000	3 000	2 000
Résultat exercice précédent reporté		1 724		2 137
Total exploitation (fonctionnement)	1 587	3 724	3 000	4 137
Résultat exploitation		2 137		1 137

Vote : après les explications et les éléments de comparaison avec les comptes 2015 donnés, l'assemblée :

- approuve à l'unanimité le budget primitif de la commune
- approuve à l'unanimité le budget primitif de l'eau
- approuve à l'unanimité des membres du CCAS le budget primitif du CCAS
-

5 Indemnité pour l'agent recenseur

Contexte

- Suite au recensement de la population effectué en début d'année, nous devons payer l'agent recenseur en conséquence.

Proposition

- Rémunérer l'agent comme suit :
 - Feuille de logement : 284 x 1€ = 284 €
 - Bulletin individuel : 439 x 1,66€ = 728,74 €
 - Formation : 2 x 20€ = 40 €
- Soit un total de 1052,74 €

Vote : le conseil à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

6 Emploi de secrétariat de mairie

Contexte :

- Notre secrétaire de mairie a été mutée à sa demande dans une autre commune

Proposition :

- Supprimer le poste actuel de 32h,
- Créer un nouveau poste de 28h,
- Répartir les missions antérieures entre ce nouveau poste et un poste existant (accueil du public assurée en partie par Arielle Ugnon-Fleury)
- Attribuer le nouveau de 28h à Mme Mélanie Eymery pour un CDD de 2 ans

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

7 Remboursement agent pour achat 2015

Contexte

- Certains agents ont achetés des fournitures imputables à leurs fonctions
- Pour palier à des urgences
- Pour un montant global inférieur à 350 euros sur la période 2015/2016

Proposition

- Régulariser la situation en leurs remboursant les frais qu'ils ont effectués.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

8 Admission en non-valeur

Contexte

- Un titre de recette de 30 euros a été émis par erreur en 2013

Proposition

- Annuler ce titre
- Voter une admission en non-valeur pour les 30€

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

9 Arrêt source du Majeuil

Contexte

- La source du Majeuil n'est plus utilisée suite au raccordement du hameau au réservoir du Mollard
- Les analyses d'eau pour les sources déclarées utilisées sont coûteuses

Proposition

- Déclasser la source du Majeuil.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

10 Emploi saisonnier piscine (maître nageur)

Contexte

- Pour la saison 2016, la piscine ouvrira 7 jours / 7
- De 13h30 à 19h

Proposition

- Créer un emploi saisonnier pour le maître nageur

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

11 Fin de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h22.

Une séance de questions/réponses a ensuite eu lieu avec le public présent. Le Conseil Municipal a noté les différents points.

Commune de La Motte Saint Martin
Département de l'Isère

SIGNATURES

Noms - Prénoms	Signatures
GONNORD Franck, Maire	
ROBERT Gérard, 1ère Adjoint	
DUHAUT Christian, 2ème Adjoint	
COUTURIER Sébastien, 3ème Adjoint	
ACHARD Delphine	
BOREL-TRESALLET Pascale, Conseillère	
BOUCHÉ Alain	
CLOT Ollivier	
MEILLAND-REY Sylvie	
MOREL Roger	
ROBERT Marion	